



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Patrimoine canadien
LANGUES OFFICIELLES

Rapport annuel 2002-2003

Canada 

Mot de la Ministre



L'honorable Hélène Chalifour Scherrer

Au cours des dernières décennies, la dualité linguistique est devenue partie intégrante de l'identité canadienne. Le discours du Trône du 2 février dernier réitère ce message et engage le gouvernement du Canada à valoriser cet atout dont bénéficie l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Les deux langues officielles constituent des valeurs fondamentales de la société canadienne et nous caractérisent aux yeux du monde.

L'année 2002-2003 a été une année de bilan pour les programmes d'appui aux langues officielles. Elle a permis au Ministère d'évaluer la pertinence et le succès de ses interventions et de réfléchir aux orientations à prendre dans le cadre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles.

Le renouvellement des programmes en matière de langues officielles à Patrimoine canadien arrive à point. Grâce aux programmes renouvelés, le Ministère poursuivra son appui au développement des communautés de langue officielle en assurant la complémentarité entre les diverses initiatives communautaires, les services offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'apport particulier des ministères et organismes fédéraux. L'éducation dans la langue de la minorité demeurera une priorité pour garantir l'avenir des communautés.

Le Ministère voudra également mettre l'accent sur la promotion de la dualité linguistique afin de resserrer les liens entre les Canadiens et Canadiennes et les amener à mieux se comprendre et à profiter ensemble de notre riche dualité linguistique. Il poursuivra sa collaboration avec les provinces et territoires pour favoriser l'apprentissage des deux langues officielles, notamment auprès des jeunes. Ces derniers expriment mieux que quiconque cette ouverture à l'apprentissage de nos deux langues officielles et peuvent ainsi en favoriser le rayonnement. Ils veulent profiter du double héritage linguistique de notre pays qui leur ouvre des portes sur le monde.

Le présent rapport présente le bilan des programmes d'appui aux langues officielles du Ministère réalisé au cours de l'exercice financier 2002-2003, tout en mettant en relief les principaux résultats et certaines réalisations. L'encart inséré dans le présent rapport présente les principales réalisations des 29 ministères et organismes fédéraux clés visés par le cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

J'espère que la lecture de ce rapport vous permettra d'apprécier davantage la contribution du Ministère à la richesse que représente la dualité linguistique au sein de la société canadienne.

Hélène Chalifour Scherrer
Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Mot de la Ministre	i
Gestion des programmes	2
Renouvellement des programmes d'appui aux langues officielles	2
Amélioration des pratiques de gestion.....	4
Activités internes à l'appui des objectifs de programme	5
Coordination de l'engagement fédéral.....	5
Recherche	6
Promotion.....	9
Programme de développement des communautés de langue officielle	11
Vie communautaire.....	11
Éducation dans la langue de la minorité	15
Programme de mise en valeur des langues officielles	18
Promotion de la dualité linguistique	18
Apprentissage de la langue seconde	20
Données financières et statistiques	23
Programmes d'appui aux langues officielles, 2002-2003	23
Répartition des dépenses selon les volets de programme	
Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité	24
Effectifs des programmes d'enseignement de la langue seconde dans les écoles des systèmes d'éducation de la majorité.....	24
Programmes d'appui aux langues officielles, 2002-2003	26
Répartition des dépenses par province/territoire et par volet de programme	
Encart	
Concertation interministérielle 2002-2003	



« Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »

(Article 41 de la Loi sur les langues officielles)

Renouvellement des programmes d'appui aux langues officielles

Le 12 mars 2003, après deux années de consultations intensives, le gouvernement du Canada dévoilait son Plan d'action pour les langues officielles assorti de réinvestissements totalisant 751,3 millions de dollars répartis sur cinq ans. Ce plan comporte un cadre d'imputabilité qui clarifie et consigne les responsabilités des ministères et organismes et améliore leur coordination.

Patrimoine canadien conserve la responsabilité de coordonner la réalisation de l'article 41. La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a consacré la majeure partie de l'exercice 2002-2003 à dresser le bilan de ses programmes et à les restructurer en vue de leur renouvellement, y compris les activités de Jeunesse Canada au travail liées aux langues officielles. En fin d'exercice, le Conseil du Trésor était sur le point d'approuver cette nouvelle structure. Ce rapport annuel la présente et s'y harmonise dans l'organisation de son contenu.

La nouvelle structure reflète le double engagement

Les programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien seront désormais au nombre de deux, englobant la totalité de l'aide financière accordée par la Direction générale en matière de langues officielles. Cette nouvelle structure réaffirme le mandat de notre organisation en reflétant le double engagement de la *Loi sur les langues officielles* : le développement et l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, d'une part, et la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, d'autre part.

Le programme *Développement des communautés de langue officielle* comporte deux volets. Celui de la *Vie communautaire* couvre le financement appuyant directement les communautés de langue officielle. Il aide également les provinces et territoires à offrir des services dans la langue de la minorité et incite les organismes fédéraux à appuyer davantage les communautés de

langue officielle. Le volet de l'*Éducation dans la langue de la minorité* couvre l'aide aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi que le financement d'activités d'appui à cet égard. Les bourses et postes de moniteurs pour le perfectionnement de la langue maternelle relèvent aussi de ce volet.

Le programme *Mise en valeur des langues officielles* comporte également deux volets. Celui de la *Promotion de la dualité linguistique* assure le financement des activités de mise en valeur des deux langues officielles, notamment celles du secteur bénévole. Le volet de l'*Apprentissage de la langue seconde* aide les provinces et territoires pour l'enseignement de la langue seconde, octroie des bourses et finance des postes de moniteurs pour le perfectionnement de la langue seconde. Il appuie également d'autres activités encadrant l'apprentissage de la langue seconde.

Outre ses activités de subventions et de contributions, le Ministère engage des ressources importantes dans la recherche, dans certains éléments de promotion de la dualité linguistique et dans la coordination de l'engagement fédéral, c'est-à-dire la concertation interministérielle.

UN TRAVAIL CONSIDÉRABLE

Le renouvellement des programmes d'appui aux langues officielles en 2003 résulte de trois années d'efforts. En 2001, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles adoptait un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats. Elle y arrimait graduellement ses activités, puis entreprenait en 2002 et 2003 d'évaluer et de restructurer ses programmes et leurs modalités en suivant une approche axée sur les résultats. L'adoption en parallèle d'un Cadre de vérification fondée sur les risques permettra à la Direction générale de cerner, d'évaluer et d'atténuer ceux liés à la prestation de ses programmes.

PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES RESTRUCTURATION EN DEUX PROGRAMMES

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE :

VERS DES COMMUNAUTÉS MINORITAIRES FORTES ET APPUYÉES PAR DE NOMBREUX PARTENAIRES

Objectif de la LLO : Favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement

RÉSULTATS VISÉS

À moyen terme

- Les membres des communautés minoritaires :
 - ont un accès accru à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu;
 - ont un accès accru à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les municipalités;
 - améliorent leur capacité à vivre dans leur propre langue, à participer à la société canadienne et à assurer leur développement à long terme.
- Les multiples partenaires travaillant au développement et à l'épanouissement des communautés se concertent et collaborent davantage afin de mieux cibler leurs interventions pour appuyer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

À long terme

- La pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada est assurée.
- La cohésion sociale au Canada est renforcée.

DEUX NOUVEAUX VOLETS DE PROGRAMME (REGROUPANT LES ANCIENS VOLETS SUIVANTS)

Vie communautaire

- Appui aux communautés de langue officielle;
- Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière de promotion des langues officielles;
- Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle;
- Les volets de Jeunesse Canada au Travail (Stratégie Emploi Jeunesse).

Éducation dans la langue de la minorité

- Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'éducation;
- Moniteurs de langues officielles;
- Bourses d'été de langues;
- Programme de perfectionnement linguistique.

AUTRES INTERVENTIONS

Coordination de l'engagement fédéral
Recherche

MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES :

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE EST RECONNUE ET APPUYÉE PAR L'ENSEMBLE DES CANADIENS

Objectif de la LLO : Promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne

RÉSULTATS VISÉS

À moyen terme

- Une proportion accrue de Canadiens et Canadiennes :
 - ont une connaissance pratique des deux langues officielles;
 - ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique;
 - acceptent les droits des minorités de langue officielle et favorisent leur participation à la société canadienne.
- Les ministères et organismes fédéraux, sensibilisés à leurs responsabilités en matière de dualité linguistique, accroissent leurs interventions dans ce domaine.
- De nombreux partenaires qui appuient le renforcement de la dualité linguistique et de la langue française se concertent et collaborent pour mieux cibler leurs interventions.

À long terme

- Le Canada est reconnu comme pays officiellement bilingue ici et dans le monde.
- L'ensemble des Canadiens et Canadiennes reconnaissent et appuient la dualité linguistique.
- La cohésion sociale au Canada est renforcée.

DEUX NOUVEAUX VOLETS DE PROGRAMME (REGROUPANT LES ANCIENS VOLETS SUIVANTS)

Promotion de la dualité linguistique

- Appui à la dualité linguistique;
- Collaboration avec le secteur bénévole.

Apprentissage de la langue seconde

- Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'éducation;
- Moniteurs de langues officielles;
- Bourses d'été de langues;
- Programme de perfectionnement linguistique;
- Les volets de Jeunesse Canada au Travail (Stratégie Emploi Jeunesse).

AUTRES INTERVENTIONS

Coordination de l'engagement fédéral
Recherche
Promotion

Amélioration des pratiques de gestion

Plusieurs vérifications internes et évaluations de programmes ont été réalisées au cours de l'exercice 2002-2003. Elles ont confirmé la pertinence de nos interventions et fait ressortir des éléments à améliorer.

Cinq des programmes de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles ont fait l'objet d'un examen au cours de l'exercice 2002-2003. Ce sont :

- le Programme d'appui à la dualité linguistique (vérification interne);
- le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles – PAJLO (vérification interne);
- le Programme des langues officielles dans l'enseignement – PLOE (vérification interne et évaluation);
- le volet *Collaboration intergouvernementale* du Programme de promotion des langues officielles – PPLO (vérification interne);
- le Programme d'appui aux communautés de langue officielle – PACLO (évaluation).

La gestion des deux premiers programmes s'avère conforme aux normes et aux pratiques établies. Grâce aux mesures mises en œuvre au dernier exercice, les vérificateurs ont noté une nette amélioration du cadre de gestion des Programmes d'appui aux langues officielles depuis la vérification effectuée en 2000-2001.

À la suite de certaines observations soulevées au cours de la vérification, le Ministère a entamé des discussions qui ont mené, en 2002-2003, au transfert du PAJLO au ministère de la Justice. Les associations de juristes d'expression française de common law et les centres de jurilinguistique (Institut Joseph-Dubuc à Saint-Boniface, au Manitoba, Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec à l'Université McGill, à Montréal, Centre de traduction et de documentation juridiques, à l'Université d'Ottawa, et Centre de traduction et de terminologie juridiques, à l'Université de Moncton) obtiendront dorénavant leur financement auprès du ministère de la Justice du Canada.

L'évaluation du PLOE a porté sur une période s'échelonnant de 1993-1994 à 2002-2003. Le rapport confirme la pertinence de ce programme et le rôle primordial du gouvernement du Canada dans le domaine de l'enseignement des langues officielles. Cette évaluation et ses recommandations seront abordées plus en détail dans les sections *Éducation dans la langue de la minorité* et *Apprentissage de la langue seconde* du présent rapport annuel.

La vérification interne du PLOE et du PPLO a porté sur les volets de programme liés aux relations fédérales-provinciales/territoriales. Réalisée d'octobre 2002 à janvier

2003, elle a permis de conclure que le cadre et les pratiques de gestion en vigueur à la Direction générale assurent bien la conformité, l'efficacité et l'intégrité des programmes vérifiés. Le rapport note que les renseignements utilisés pour prendre des décisions et dresser des rapports sont pertinents. Par contre, les méthodes de contrôle établies peuvent être perfectionnées en fonction d'une approche de gestion des risques. Les améliorations recommandées portent notamment sur la mise à jour des modalités de programme, l'établissement d'une stratégie formelle de gestion des risques et l'amélioration des mécanismes de reddition de comptes et des pratiques ou outils associés à la gestion axée sur les résultats.

Ces recommandations suivent notre cheminement de modernisation de la gestion puisqu'au moment où elles ont été faites, nous nous affairions justement à mettre à jour nos modalités et à créer un cadre de vérification fondée sur les risques. Dans le cadre du renouvellement d'ententes de collaboration intergouvernementale, nous examinerons les meilleurs moyens de mettre en œuvre ces recommandations.

L'évaluation du PACLO couvrait quant à elle quatre exercices financiers, de 1999-2000 à 2002-2003. Là encore, pertinence des activités et rôle important du gouvernement du Canada se confirment. Le rapport témoigne de la réussite du programme, qui contribue à assurer une plus grande stabilité des organismes et institutions communautaires et à améliorer les services qu'ils dispensent. La section *Vie communautaire* du présent rapport annuel fait état de cette évaluation et des recommandations connexes.

Unité des pratiques opérationnelles

Ce groupe, créé au dernier exercice, élabore des directives, des outils de travail et des normes pour les Programmes d'appui aux langues officielles afin d'assurer la mise en œuvre de pratiques de gestion respectant les principes de diligence raisonnable. L'Unité travaille étroitement avec le Secrétariat des subventions et contributions afin d'alléger les procédures administratives et diminuer les délais dans l'approbation des dossiers de recommandation. Elle dirige également le Groupe de travail sur les pratiques opérationnelles pour discuter de différents sujets relatifs aux subventions et contributions.

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Unité a analysé un échantillon des dossiers de recommandations soumis à la Ministre pour s'assurer du respect des modalités de nos programmes, des politiques du Conseil du Trésor et des directives ministérielles en matière de diligence raisonnable. Elle a aussi rédigé des constats afin d'aider les gestionnaires de programmes dans la préparation des dossiers de recommandation. Ces constats ont permis de mieux cerner les lacunes à corriger et la formation nécessaire pour continuer d'améliorer la qualité des dossiers.

Activités internes à l'appui des objectifs de programme



L'article 42 de la Loi sur les langues officielles (LLO) confie au ministre du Patrimoine canadien le mandat de coordonner la réalisation de l'engagement du gouvernement fédéral contenu dans l'article 41 de cette loi.

Coordination de l'engagement fédéral

Au cours de l'exercice 2002-2003, Patrimoine canadien a entrepris d'intensifier ses travaux de concertation au sein même de ses propres programmes afin d'être encore plus à l'écoute des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Dans cet esprit, le Ministère a vu à la mise sur pied du Comité de concertation Patrimoine canadien-Communautés francophones et acadiennes du Canada. Formé à la demande de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, ce comité paritaire a pour mandat d'orienter les politiques, les programmes et les services de l'ensemble du ministère du Patrimoine canadien de façon à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire du Canada. Le Comité regroupe des fonctionnaires de haut niveau et des porte-parole communautaires issus de divers secteurs d'activité et régions du pays. Il réalise son mandat par des activités de concertation, d'information et de liaison. Il a tenu sa première rencontre le 22 novembre 2002, à Ottawa, et le ministre du Patrimoine canadien a présidé au lancement des travaux. Certaines priorités d'action ont alors été dégagées, notamment la diversité culturelle, le leadership et l'arrimage culture-éducation. Les participants ont convenu de se réunir deux fois l'an. Au moment de l'impression, un comité semblable était en voie de formation pour la communauté anglophone du Québec.

Le Ministère a en outre poursuivi ses travaux habituels de concertation interministérielle, dont voici quelques faits saillants.

Culture

Le Ministère a assuré la coordination des activités des groupes de travail francophones en arts médiatiques, arts visuels, théâtre et édition en plus d'appuyer des projets mis de l'avant par ces groupes.

Dans le domaine des arts visuels, il a collaboré à la diffusion d'une étude pancanadienne réalisée par le Conseil des Arts du Canada sur la situation des arts visuels au Canada français. Il a également coordonné l'élaboration d'un protocole d'entente en vue d'appuyer les artistes et groupes professionnels de ce secteur. Le Ministère a profité du colloque de fondation officielle de l'Association des groupes d'arts visuels francophones pour jeter les bases d'un plan d'action qui accompagnera ce protocole.

Le Ministère a également poursuivi le travail entrepris dans le secteur des arts médiatiques en renforçant sa collaboration, notamment par l'entremise du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), avec Téléfilm Canada, la Société Radio-Canada et l'Office national du film du Canada. Il a également travaillé avec l'Association nationale de l'industrie musicale en vue de jeter les bases d'un groupe de travail interministériel dans ce domaine.

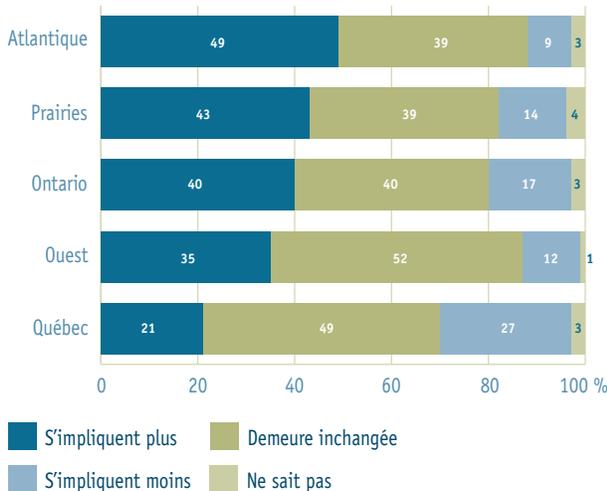
Collaboration interministérielle et plans d'action

Conformément au cadre de responsabilisation adopté par le Cabinet en 1994, le Ministère a reçu et analysé les plans d'action et les bilans de réalisations de 29 ministères visés. Il a également élaboré son plan d'action triennal pour la période 2002-2005.

Quatre rencontres des membres du réseau des coordonnateurs nationaux chargés de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans une trentaine de ministères et d'organismes fédéraux ont été organisées. L'une de ces rencontres a eu lieu en région pour permettre à une communauté en situation minoritaire de se présenter et de faire connaissance avec les représentants des ministères. Cette année, c'est la communauté anglophone du Québec qui a pu faire valoir ses priorités de développement.

APPUI DES MINISTÈRES FÉDÉRAUX AUX COLLECTIVITÉS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES MINORITAIRES DEPUIS 5 ANS (RÉPONDANTS DE LA MINORITÉ)

Comparativement à il y a cinq ans, dans quelle mesure les ministères du gouvernement du Canada s'impliquent-ils dans le développement de la collectivité <francophone/anglophone>?



Communications et sensibilisation

L'exercice 2002-2003 a vu la publication de trois numéros du *Bulletin 41-42*, diffusé à plus de 4 000 exemplaires dans la fonction publique fédérale et le monde associatif des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Cette publication contient désormais une section consacrée au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Le Ministère a en outre activement participé aux travaux de divers comités mis en place par des partenaires fédéraux afin d'appuyer leurs efforts de concertation pour le développement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. Citons notamment ceux de Développement des ressources humaines Canada, de Santé Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada et du Secrétariat du Conseil du trésor.

Deux rencontres de concertation interministérielle organisées par les bureaux régionaux ont permis à des représentants de Patrimoine canadien et d'autres ministères de discuter avec des porte-parole des communautés : en septembre 2002 avec la communauté franco-ontarienne et, en octobre 2002, avec la communauté franco-albertaine.

Recherche

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'unité de recherche de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a continué à travailler à un ensemble d'initiatives de recherche à long terme permettant de mettre au point une approche fondée sur le savoir en ce qui a trait au développement communautaire et à la promotion efficace des langues officielles dans la société canadienne.

Voici maintenant les faits saillants de deux activités de recherche importantes effectuées en 2002-2003, à savoir une analyse démographique et une enquête sur les attitudes et les perceptions à l'égard des langues officielles.

Recensement 2001

Tendances démographiques, 1996-2001

En décembre 2002, Statistique Canada a rendu publiques les premières données du Recensement du Canada pour 2001. En plus des produits habituels du recensement, Patrimoine canadien a conçu et demandé un ensemble de

tableaux spéciaux qui ont permis de faire une analyse plus détaillée des caractéristiques et des tendances observées chez les groupes de langue officielle au Canada. Voici les principales conclusions de cette analyse :

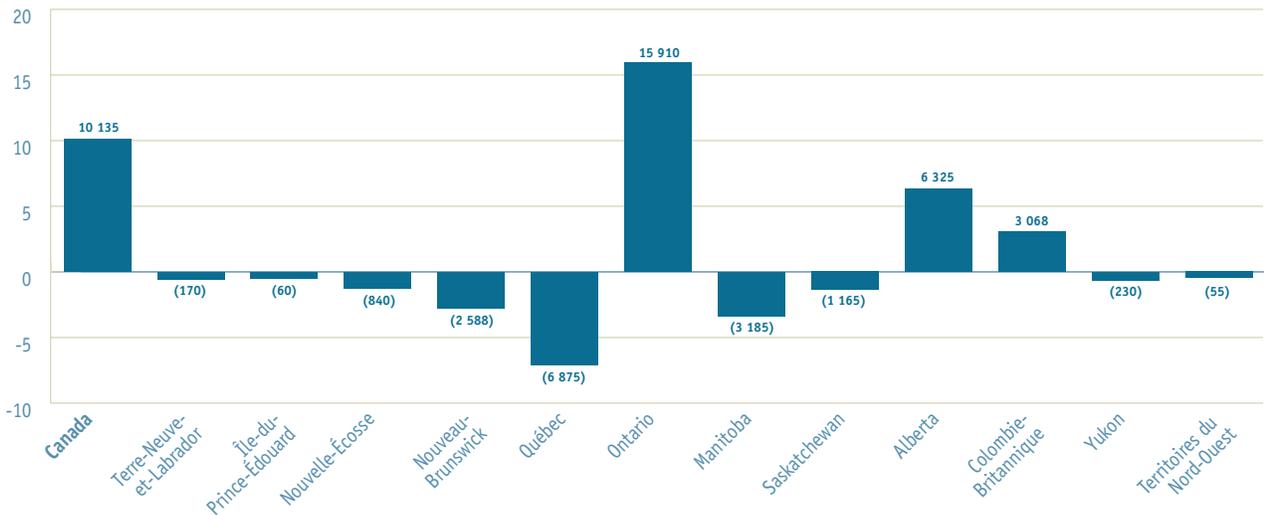
Taille et proportion des communautés en situation minoritaire

– En ayant recours à la définition de la première langue officielle parlée (PLOP)¹, on peut constater que la population des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)² a légèrement augmenté, passant de 1 896 000 en 1996 à 1 907 000 en 2001 alors que leur

1 Dans le recensement, Statistique Canada pose généralement trois questions sur les langues (connaissance des langues, langue maternelle, langue parlée à la maison), ce qui permet de déterminer la PLOP. À moins d'indication contraire, les chiffres de population qui figurent dans cette analyse sont fondés sur la définition de la PLOP et une distribution égale des réponses doubles. Pour le recensement 2001, on a ajouté une question sur les langues employées au travail.

2 Les communautés de langue officielle en situation minoritaire comprennent les anglophones du Québec et les francophones du reste du Canada.

CHANGEMENT DE LA TAILLE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE SELON LA PREMIÈRE LANGUE OFFICIELLE PARLÉE PAR PROVINCE/TERRITOIRE, CANADA 1996-2001



Les données sont tirées des recensements du Canada, Statistique Canada.
Les réponses multiples sont réparties proportionnellement.

Le tableau ci-dessus reflète les fluctuations dans les CLOSM entre 1996 et 2001. L'année 1996 se situe au niveau de 0 et les données pour chaque province ou territoire sont représentées par des pertes, entre parenthèses, ou des gains pour les populations des CLOSM.

Le poids relatif dans la population canadienne a chuté légèrement, passant de 6,6 % à 6,4 %. Les francophones à l'extérieur du Québec ont vu leur nombre augmenter, passant de 971 000 à 988 000, alors que les anglophones du Québec ont vu leur nombre baisser, passant de 926 000 à 919 000.

Immigration – Bien qu'elles ne bénéficient habituellement pas beaucoup de l'immigration, les communautés francophones hors Québec ont accueilli un nombre relativement élevé d'immigrants au cours de la période allant de 1996 à 2001. Le nombre d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec a augmenté, passant de 72 000 (7,4 %) en 1996 à 87 000 (8,9 %) en 2001. Cette augmentation de 15 000 personnes représente plus de 90 % de l'accroissement démographique des francophones à l'extérieur du Québec au cours de la période allant de 1996 à 2001. Les anglophones du Québec demeurent la communauté canadienne qui compte la plus forte proportion d'immigrants avec près du tiers (30,9 %) de ses membres qui sont nés à l'extérieur du Canada. Le nombre réel d'immigrants dans la communauté anglophone du Québec a augmenté de 7 500 entre 1996 et 2001. Sans ces nouveaux immigrants, la taille et le poids démographique de cette communauté aurait diminué encore plus qu'elle ne l'a fait.

Vieillesse – Les CLOSM continuent à vieillir à un rythme plus rapide que celui des groupes linguistiques majoritaires. Il y a relativement moins d'enfants (de 0 à

14 ans) dans les CLOSM (15,3 %) que dans les groupes linguistiques majoritaires (19,6 %) et considérablement plus de personnes âgées. Cette tendance au vieillissement de la population pose un défi démographique aux CLOSM, en particulier dans l'Ouest, où la proportion d'enfants représente moins de la moitié de celle des groupes linguistiques majoritaires. Par comparaison, 13,9 % de la population des CLOSM était âgée de plus de 65 ans en 2001 contre 11,7 % dans les groupes linguistiques majoritaires.

Statut socio-économique – Les deux CLOSM ont des taux de chômage considérablement plus élevés (9,4 % pour les anglophones du Québec, 8,3 % pour les francophones hors Québec) que ceux de leur groupe linguistique majoritaire respectif (8,0 % pour les francophones du Québec, 7,1 % pour les anglophones à l'extérieur du Québec). Selon une analyse intergénérationnelle des anglophones et des francophones au Canada, les conditions économiques des francophones vivant en situation minoritaire se sont améliorées de façon importante.

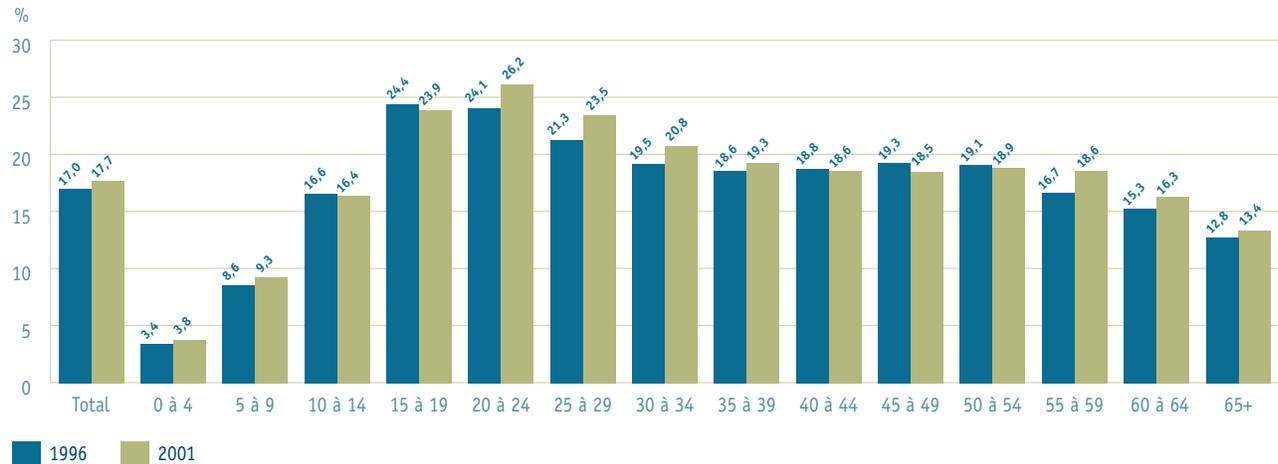
Pour ce qui est des études, on note une proportion considérablement plus élevée de membres des CLOSM ayant un niveau de scolarité plus élevé (études postsecondaires, diplôme ou certificat) chez les plus jeunes (de 25 à 44 ans) que chez les plus âgés. En fait, les données indiquent que le niveau de scolarité de la minorité est pratiquement

identique à celui de la majorité. De la même façon, une comparaison entre le groupe des plus âgés et celui des plus jeunes démontre que l'écart dans le domaine de la scolarisation a été presque comblé en l'espace d'une génération.

Bilinguisme – Le niveau de bilinguisme français-anglais a continué à augmenter chez les Canadiens au cours de la période allant de 1996 à 2001. En 2001, 5,2 millions de

Canadiens (17,7 % de la population) étaient capables de converser en anglais et en français. Bien qu'il s'agisse des niveaux les plus élevés à ce jour au Canada, la baisse dans la proportion de jeunes bilingues constitue une source de préoccupation. Comme on peut le voir dans le graphique ci-dessous, ce sont surtout les adolescents et les jeunes adultes qui parlent le français et l'anglais.

CHANGEMENT DU NIVEAU DU BILINGUISME FRANÇAIS-ANGLAIS AU CANADA SELON LE GROUPE D'ÂGE



Source : Statistique Canada, Recensements du Canada de 1996 et 2001, échantillon de 20 %.

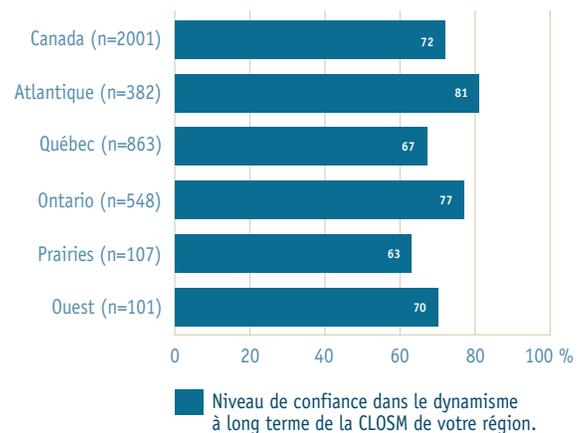
Sondage sur les attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada

À l'automne 2002, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles a demandé une enquête générale sur les attitudes et les perceptions des Canadiens au sujet des langues officielles. L'enquête, réalisée par GPC International, avait pour but d'étayer divers exercices d'évaluation en cours à Patrimoine canadien et de recueillir des données de référence décrivant la vitalité linguistique et les expériences des communautés.

Confiance des communautés – Au nombre des principales constatations, on a pu noter que les CLOSM avaient relativement confiance en leur avenir. En effet, près des trois quarts (72 %) ont exprimé leur confiance dans le dynamisme à long terme de leur communauté de langue officielle en situation minoritaire. À l'échelle régionale, les francophones et les Acadiens de la région de l'Atlantique ont manifesté le niveau de confiance le plus élevé au sujet de leur avenir, tandis que les francophones des Prairies sont ceux qui ont le moins confiance dans le dynamisme à long terme de leur communauté.

CONFIANCE

Communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (CLOSM)



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien, 2003. Fondé sur des données fournies par le sondage de GPC International, 2002.

Relations majorité-minorité – Dans toutes les régions, il y avait un consensus chez les communautés de langue officielle en situation minoritaire selon lequel l'attitude de la majorité à l'égard de la minorité était stable ou s'améliorait. Dans chaque région, plus de 80 % des personnes interrogées s'accordaient pour dire que l'attitude de la majorité était soit plus positive, soit à peu près la même. En règle générale, les majorités étaient d'accord avec la perception des minorités.

ATTITUDES ET PERCEPTIONS À L'ÉGARD DES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA – THÈMES DU SONDAGE*

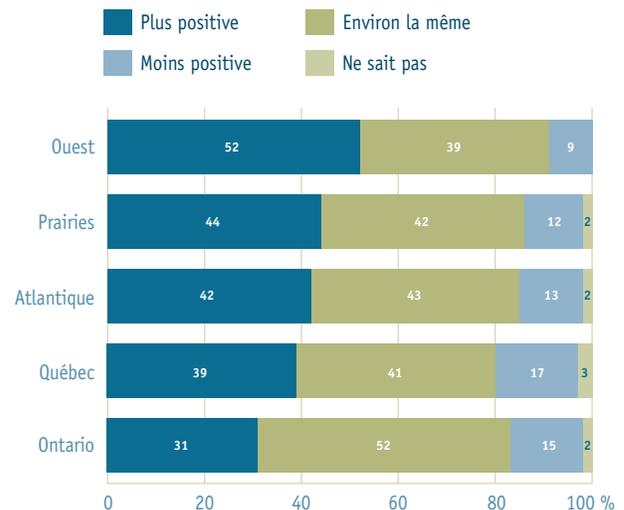
- Éducation des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Apprentissage de la langue seconde
- Coopération intergouvernementale
- Coordination interministérielle
- Aide au développement communautaire
- Promotion de la dualité linguistique
- Services au public**
- Participation à la fonction publique**

* Sondage réalisé par GPC International au moyen d'entrevues par téléphone d'une durée de 30 min. pour les répondants en situation minoritaire et de 15 min. pour ceux en situation majoritaire. L'échantillon comprenait 2 000 répondants de langue minoritaire et 1 150 de langue majoritaire.

** En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

ATTITUDE DE LA MAJORITÉ À L'ÉGARD DE LA MINORITÉ (RÉPONDANTS DE LA MINORITÉ)

Comparativement à il y a cinq ans et, encore une fois, en ne faisant référence qu'à votre région, l'attitude de la collectivité <francophone/anglophone> à l'égard de la collectivité <anglophone/francophone> est-elle :



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine Canadien, 2003. Fondé sur des données fournies par le sondage de GPC International, 2002.

Promotion

La dualité linguistique est un atout pour le Canada et pour sa population. Nous possédons une solide expertise dans deux domaines : l'aménagement linguistique (l'organisation et la réglementation de la langue sur un territoire afin de répondre aux différents besoins linguistiques d'une population et de valoriser cette ressource qu'est la langue) et l'enseignement d'une langue seconde. La présence de deux langues officielles favorise l'ouverture aux autres cultures, l'intégration des immigrants et l'accueil des touristes. Cette ouverture culturelle peut présenter de multiples avantages, par exemple favoriser pour nos gens d'affaires la conquête de nouveaux marchés. La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles s'affaire donc à mettre en valeur cette dualité unique.

Vers une organisation bilingue

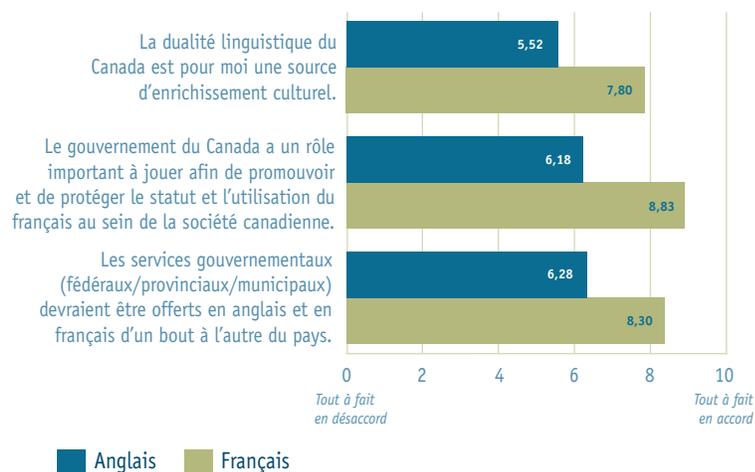
Le succès du document *Comment donner un visage bilingue à votre organisme*, publié en 1998, a incité le Ministère à recourir aux nouvelles technologies de l'information et des communications pour augmenter l'utilité de cette publication, qui s'intitule maintenant *Vers une organisation bilingue*.



Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a actualisé et complété le contenu de la publication pour la rendre accessible sur Internet et en faire un véritable outil

OPINIONS SUR LE BILINGUISME ET LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU CANADA (RÉPONDANTS DE LA MAJORITÉ)

À partir d'une échelle de 0 à 10, où 0 signifie tout à fait en désaccord et 10 signifie tout à fait d'accord, veuillez m'indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants concernant le bilinguisme et la politique linguistique au Canada.



de transition. Le site www.patrimoinecanadien.gc.ca/guide sera mis en ligne au cours du prochain exercice. Il s'adresse à toute organisation souhaitant améliorer la qualité de ses services bilingues ou nourrir une culture organisationnelle favorable à l'utilisation des deux langues officielles. On y trouvera des conseils pratiques et des stratégies pour faciliter les communications et la transition vers une organisation bilingue, une série de fiches d'information pouvant être imprimées et photocopiées ainsi que de la documentation générale pouvant être adaptée en fonction des besoins. Le site contiendra en outre une série d'hyperliens utiles dans ce contexte.

Conseil de l'Europe

Le Canada a contribué à un ouvrage publié en 2003 par le Conseil de l'Europe. Une étude de M. Stacy Churchill, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, s'insère en effet dans un vaste ouvrage éditorial intitulé *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*. Cet ouvrage s'adresse à ceux qui influencent, formulent et mettent en œuvre les politiques linguistiques éducatives à tout niveau. L'étude de M. Churchill, intitulée *L'éducation*

linguistique, l'identité civique canadienne et les identités des Canadiens, aborde les rapports complexes qui se sont noués au Canada entre les identités et les langues, ainsi qu'entre les identités et les politiques d'enseignement des langues. Elle ouvre des pistes de réflexion sur les moyens, pour l'Europe, d'élaborer des politiques favorisant le plurilinguisme et sur la période de temps nécessaire pour qu'elle donne des résultats. Cette étude est disponible à l'adresse www.coe.int en consultant l'index sous la rubrique Politiques linguistiques (Activités en matière de politique/Études sur les politiques linguistiques/Études de référence).

Forum sur la dualité linguistique

Les 27 et 28 novembre 2002, au Centre national des arts d'Ottawa, se tenait un important forum organisé conjointement par Patrimoine canadien et le Commissariat aux langues officielles. Les participants ont alors été invités à se projeter dans l'avenir, en 2012,

pour tenter de dégager une vision de l'égalité réelle du français et de l'anglais au Canada et une stratégie pour la réaliser.

C'est ainsi que l'on a abordé les valeurs sur lesquelles doit s'appuyer la dualité linguistique, les défis qui se posent actuellement ainsi que les leviers et les forces dont on dispose. Les valeurs de respect, de tolérance, d'ouverture à la diversité et d'égalité sont ressorties au premier plan. Les tendances de diminution du poids démographique des francophones et de transfert linguistique, les pressions concurrentielles exercées sur le système d'éducation et l'immigration croissante apportent leur lot de défis, mais le bilinguisme et la dualité linguistique constituent des atouts dans le contexte de la globalisation de la culture et de la mondialisation des marchés.

Les stratégies dégagées par l'assemblée pour parvenir à une réelle dualité linguistique en 2012 touchent notamment l'engagement des médias et du secteur privé, la mobilisation des jeunes, la création de partenariats avec les communautés autochtones, les gouvernements et organismes de représentation, les milieux d'affaires, la multiplication des échanges, la promotion de la dualité linguistique et l'exercice de leadership de la part du gouvernement du Canada.

Programme de développement des communautés de langue officielle



OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Citoyenneté active et participation communautaire

RÉSULTAT VISÉ

Les membres des communautés minoritaires améliorent leur capacité de vivre dans leur propre langue, de participer à la société canadienne et d'assurer leur développement à long terme. Ils ont un accès accru à une éducation de qualité et à d'autres programmes et services offerts dans leur langue par les ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux/territoriaux et les municipalités.

Vie communautaire

Dans chaque province et chaque territoire vivent des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Au Canada, selon le Recensement de 2001, leur population totale s'élève à près de deux millions de personnes. Dans certaines parties du pays, ces communautés sont importantes et assez concentrées dans une même région, alors qu'ailleurs, elles sont plus petites et dispersées.

Ce nouveau volet regroupe les activités financées par le Programme d'appui aux communautés de langue officielle (PACLO), les ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière de services dans la langue de la minorité et le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Il s'agit d'activités visant le développement des communautés et essentielles à leur vitalité.

Organismes des communautés

Le Programme d'appui aux communautés de langue officielle (PACLO) joue un rôle primordial dans le développement et l'épanouissement de celles-ci. Au cours de l'exercice 2002-2003, il a fait l'objet d'une évaluation. En fin d'exercice, le Ministère était sur le point de publier son rapport final réalisé par la firme ARC Applied Research Consultants. La Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles s'affairait à planifier les mesures devant répondre aux recommandations qui y figurent, dont voici les grandes lignes.

L'évaluation couvre les exercices 1999-2000 à 2002-2003. Elle démontre sans équivoque la pertinence du programme. Globalement, 72 % des organismes communautaires sondés croient que le Programme a

contribué directement à la préservation des institutions existantes (les garderies, les stations de radio communautaire, les centres culturels, les centres et les journaux communautaires ont été les plus souvent mentionnés) et plus de 60 % affirment qu'il a contribué à les améliorer. Bon nombre ont indiqué que la survie de la plupart des organismes communautaires est directement attribuable au Programme.

De tous les organismes communautaires sondés, 80 % sont d'avis que le Programme a permis de préserver des services tels que : bibliothèques; services d'orientation; programmes pour enfants; locaux pour rencontres communautaires. Plus de 60 % ont déclaré que le Programme avait permis d'améliorer les services communautaires (p. ex., les consultations des membres) et plus de 70 % ont affirmé qu'il avait favorisé la création de nouveaux services, comme la communication par Internet et la formation.

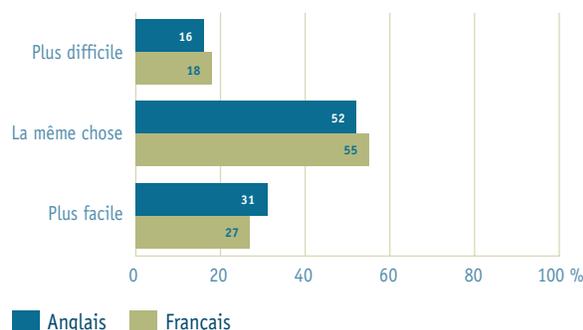
Commentaires notés au cours de l'évaluation du PACLO

« Nos institutions et nos organismes communautaires offrent des services et des activités qui contribuent à la vitalité de la communauté. En régions éloignées, ils nous permettent de vivre dans notre propre langue. »

« C'est grâce à nos institutions que nous arrivons à transmettre notre langue et notre culture à la prochaine génération. »

SITUATION LINGUISTIQUE DANS 5 ANS (RÉPONDANTS DE LA MINORITÉ)

En ne faisant référence qu'à votre région, dans quelle mesure sera-t-il possible de vivre (en français/en anglais) dans 5 ans?



Plus de 80 % des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont estimé qu'il leur sera autant ou plus facile de vivre dans leur langue, au sein de leur région, dans cinq ans.

Les principaux défis notés par les évaluateurs touchent la conception et la prestation du programme. Ils suggèrent notamment de lier le financement aux priorités, d'établir des indicateurs de rendement plus précis et d'améliorer les mécanismes associés à la formule des ententes Canada-communautés.

Au moment de mettre le présent document sous presse, des mesures étaient déjà prévues pour appliquer ces recommandations dans les nouveaux accords de collaboration avec les communautés. De concert avec les secteurs académiques et communautaires, la Direction générale des programmes d'appui aux communautés de langue officielle élaborera une gamme d'indicateurs de développement communautaire qui

permettra de mieux mesurer les effets de nos programmes. Elle encouragera les organismes communautaires à cibler des priorités de développement à même leurs plans globaux. Enfin, elle apportera des améliorations quant à la prestation du programme et à la structure de gestion des ententes.

Fonds nouveaux

Le discours du Trône du 30 septembre 2002 réitérait l'importance qu'accorde le gouvernement du Canada aux communautés de langue officielle en situation minoritaire : « Des villes compétitives et des communautés en santé sont essentielles à notre bien-être collectif (...). [Le gouvernement fédéral] appuiera le développement des communautés minoritaires d'expression française et anglaise et rendra plus accessibles les services dans leur langue dans les domaines tels que la santé.»

En mars 2003, le gouvernement du Canada dévoilait le Plan d'action pour les langues officielles. Au titre du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, Patrimoine canadien recevra 19 millions de dollars étalés sur cinq ans pour appuyer la vie communautaire. Cette somme contribuera à l'enrichissement de la vie communautaire en appuyant certains domaines prioritaires, dont les centres communautaires, l'animation et la diffusion culturelle et les stations de radio communautaires. Il en résultera un meilleur accès aux services et aux institutions ainsi qu'une plus grande visibilité des communautés grâce aux activités de rassemblement, de mobilisation et de concertation.

Provinces et territoires

Le ministère du Patrimoine canadien a versé près de 13,2 millions de dollars aux provinces et territoires au cours

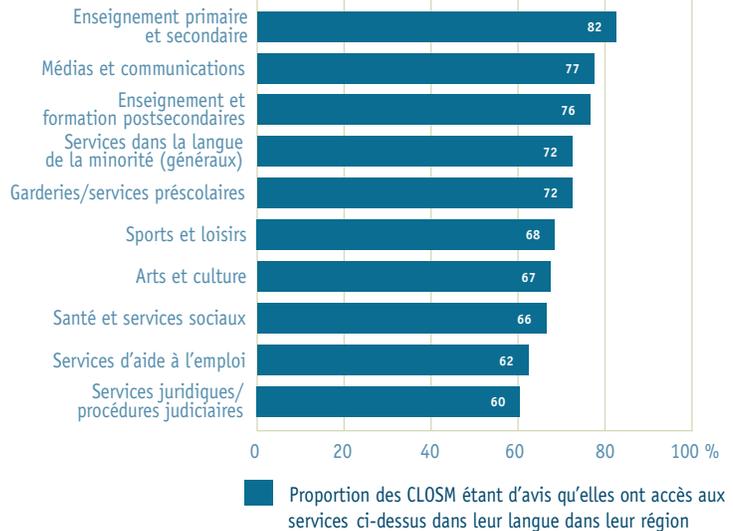
Quelques réalisations

L'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne a été renouvelée pour cinq ans (2002-2007). Cette entente réunit Patrimoine canadien, Conseil des Arts du Canada, Centre national des arts, Société Radio-Canada, Office national du film et Fédération culturelle canadienne-française. Grâce à ce mécanisme de collaboration, les communautés d'expression française de partout au pays profitent des retombées de projets d'envergure nationale ou interrégionale. Citons notamment la *Biennale du théâtre des régions*, une manifestation bisannuelle au Centre national des arts, à Ottawa, ayant pour objet de promouvoir le théâtre francophone en région. L'initiative *Livres, Disques, Etc.* constitue un autre exemple. Ce mode alternatif de distribution de livres et d'autres produits culturels canadiens de langue française (disques, jeux ou cédéroms) ouvre aux éditeurs et auteurs canadiens-français les portes d'un marché grandissant en développant l'intérêt du public francophone et francophile pour ces produits désormais plus accessibles.

Aux Territoires du Nord-Ouest, l'Association franco-culturelle de Yellowknife a pu concrétiser son projet Hyper branché mettant un ensemble de ressources informatiques à la disposition des francophones de Yellowknife (photo p.5). Les francophones ont ainsi accès à de la formation pour perfectionner leurs connaissances en informatique et en multimédia ainsi qu'en production et réalisation de courts métrages. Depuis sa mise sur pied, ce projet attire un grand nombre de participants qui ne tarissent pas d'éloges au sujet de cette initiative.

ACCÈS AUX SERVICES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Communautés de langue officielle en situation minoritaire



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine Canadien, 2003. Fondé sur des données fournies par le sondage de GPC International, 2002.

Selon le sondage *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada*, plus des deux tiers (72 %) des répondants appartenant à une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) étaient d'avis qu'ils pouvaient en général obtenir des services dans leur langue dans toute une gamme de secteurs généraux. Parmi les secteurs plus particuliers comme l'enseignement primaire et secondaire, les médias et communications et l'enseignement et la formation postsecondaires, on constate un accès au-dessus de la moyenne pour les personnes appartenant à la minorité linguistique. Par contre, des secteurs clés comme les services juridiques, les services d'aide à l'emploi, les soins de santé et les services sociaux étaient moins susceptibles d'être offerts dans la langue de la minorité.

de l'exercice 2002-2003 pour les aider à assurer des services autres que l'enseignement dans la langue de la minorité.

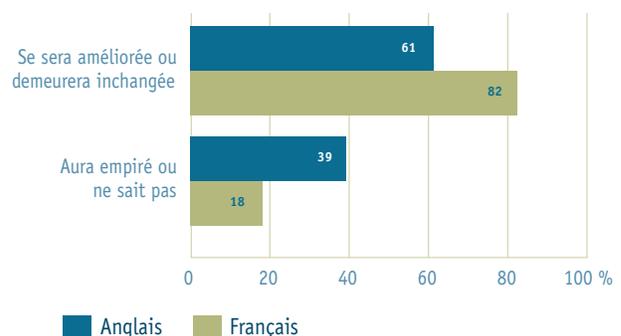
Cette aide est versée dans le cadre d'ententes de collaboration intergouvernementale intervenues avec les provinces et territoires majoritairement anglophones. Elle leur permet d'offrir en français une panoplie de services relevant du palier provincial ou territorial, notamment dans les secteurs de la santé et des services sociaux, du développement économique et du développement communautaire. Le Plan d'action pour les langues officielles annoncé en mars 2003 prévoit une somme supplémentaire de 14,5 millions de dollars échelonnée sur cinq ans pour renforcer la coopération intergouvernementale et les partenariats entre les provinces et territoires.

Le 5 août 2002 entrait en vigueur au Nouveau-Brunswick la nouvelle *Loi sur les langues officielles* adoptée par l'Assemblée législative de cette province en juin 2002. Le ministère du Patrimoine canadien a octroyé une somme de un million de dollars au gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le but précis d'aider les municipalités de cette province à se conformer à cette nouvelle loi. Celle-ci confirme l'engagement du Nouveau-Brunswick envers l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles de la province et reconnaît que les communautés francophone et anglophone de la province ont les mêmes droits et privilèges. Elle impose au gouvernement provincial des obligations nouvelles et élargies touchant les services et les communications dans les deux langues officielles, notamment en matière de santé, à l'Assemblée législative et dans les municipalités.

En ce qui concerne les communautés francophones en situation minoritaire, 82 % des répondants estimaient que l'accès aux programmes et aux services du gouvernement provincial dans leur langue demeurera inchangé ou se sera amélioré dans cinq ans. Pour ce qui est des anglophones du Québec, 61 % estimaient que l'accès aux programmes et aux services demeurera inchangé ou se sera amélioré.

ACCÈS AUX PROGRAMMES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS D'ICI 5 ANS (RÉPONDANTS DE LA MINORITÉ)

Dans cinq ans, croyez-vous que l'accessibilité aux programmes et aux services de votre gouvernement provincial dans votre langue ... ?



Affaires francophones intergouvernementales

L'an dernier, avec l'aide de Patrimoine canadien, le réseau des Responsables gouvernementaux des affaires francophones s'est doté d'un coordonnateur national qui a grandement facilité les travaux de coopération intergouvernementale sur les affaires francophones tout au long de l'exercice 2002-2003. Ce coordonnateur a établi et entretenu des liens entre ce réseau et d'autres instances gouvernementales, paragouvernementales et communautaires.

Il a notamment aidé la province de Terre-Neuve-et-Labrador à organiser la VII^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones en octobre 2002. À cette occasion, les ministres et élus responsables ont signé une déclaration de principes par laquelle ils reconnaissent que le leadership des gouvernements est essentiel pour l'avenir de la francophonie canadienne. Cette conférence a permis d'examiner les activités et stratégies en cours et envisagées et de mettre en relief les progrès réalisés dans les diverses régions du pays.

Ministères et organismes fédéraux

Le ministère du Patrimoine canadien a créé, en juin 2000, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Cette initiative vient compléter le financement des partenariats conclus entre d'autres ministères et organismes fédéraux et les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour réaliser des projets d'envergure soutenant leur développement et leur épanouissement.

En fin d'exercice 2002-2003, le PICLO cumulait 15 protocoles d'entente avec 14 partenaires fédéraux. Deux nouveaux partenaires ont été accueillis au cours de l'exercice, soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Office national du film. Les fonds complémentaires versés cette année ont totalisé 6 316 864 \$ et représentent 27 % des coûts totaux des projets réalisés.

Voici quelques exemples de réalisations attribuables à la collaboration issue du PICLO :

- L'Office national du film (ONF) a entrepris une série d'activités dans le but d'aviver l'intérêt des jeunes francophones et anglophones en milieu minoritaire pour les films documentaires, leur production

LES PROVINCES ET TERRITOIRES APPUIENT LA VIE COMMUNAUTAIRE

Voici quelques exemples de réalisations issues de la collaboration entre Patrimoine canadien et les provinces et territoires :

- À Terre-Neuve-et-Labrador, on a annoncé en octobre 2002 l'établissement d'un Centre scolaire et communautaire francophone à St. John's.
- La province de la Nouvelle-Écosse a ouvert une permanence pour le Bureau des affaires acadiennes. Une équipe de trois personnes à temps plein travaille aux dossiers des services en français dans des locaux inaugurés en 2003.
- En Ontario, la Division des services aux victimes du ministère du Procureur général de l'Ontario a appuyé considérablement l'organisme Action contre la violence faite aux femmes, améliorant nettement l'accès à ces services d'aide en langue française.
- Au Manitoba, deux guichets uniques supplémentaires offrent les services des trois paliers de gouvernement dans un cadre entièrement bilingue. Il en existe donc six, situés à Saint-Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Pierre-Jolys, Sainte-Anne-des-Chênes, Saint-Laurent et Saint-Vital.
- Le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement du Yukon, l'Association franco-yukonnaise et la Commission scolaire francophone, a contribué financièrement à l'agrandissement de la Garderie du Petit Cheval Blanc, à Whitehorse.

PARTENARIAT INTERMINISTÉRIEL, 2002-2003

PICLO 

Ministères/Organismes	Fonds PCH transférés aux ministères et organismes	Investissements des partenaires fédéraux	Total
	(\$)	(\$)	(\$)
Affaires étrangères	107 500	282 500	390 000
Agriculture et Agroalimentaire	107 011	431 622	538 633
Agence de promotion économique du Canada atlantique	979 506	1 297 966	2 277 472
Citoyenneté et Immigration	185 586	236 036	421 622
Conseil des Arts du Canada			
Francophones	900 000	900 000	1 800 000
Anglophones	500 000	700 000	1 200 000
Développement des ressources humaines Canada	515 913	482 437	998 350
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	178 000	334 385	512 385
Développement économique Canada (régions du Québec)	183 165	183 165	366 330
Industrie Canada	535 125	738 140	1 273 265
Office national du film	65 000	65 000	130 000
Pêches et Océans Canada	124 600	111 600	236 200
Santé Canada	1 520 958	2 326 020	3 846 978
Société Radio-Canada (fonds aux groupes directement)	130 000	130 000	260 000
Téléfilm Canada	284 500	87 500	372 000
TOTAL	6 316 864	8 306 371	14 623 235

et leur diffusion. À Moncton, incidemment, plusieurs jeunes se sont regroupés en cellules pour produire des courts métrages et ensuite en discuter dans le cadre du programme Kino, un programme déjà très populaire au Québec. L'ONF prête de l'équipement de tournage et de montage. La stratégie de l'ONF a également pour but d'intensifier la formation des créateurs. Grâce à un plan de mentorat, les cinéastes de la relève ont pu travailler avec le personnel de l'Office en scénarisation, en réalisation, en production et en direction photographique.

- *Community Loan Fund For Women* est un projet qui a pour objectif d'aider les femmes d'expression anglaise exclues des entreprises traditionnelles dans les régions Argenteuil, Rivière-du-Nord, Pays-d'en-Haut, Laurentides et Antoine-Labelle. L'embauche d'un agent de développement économique anglophone a permis de créer des réseaux dynamiques de démarrage

GERMES DE PARTENARIATS DURABLES



Jusqu'à présent, une soixantaine de programmes fédéraux se sont associés au PICLO pour financer des activités intéressantes dans les secteurs de la culture, des nouvelles technologies, de la santé et des services sociaux, du tourisme, de l'agriculture, des pêches et du développement des ressources humaines.

d'entreprise. Ces femmes peuvent y apprendre comment négocier du financement, tenir des livres et établir des priorités, bref acquérir les compétences essentielles pour gérer une petite entreprise.

Éducation dans la langue de la minorité

Ce nouveau volet de programme regroupe les activités soutenant l'éducation dans la langue de la minorité financées par le Programme des langues officielles dans l'enseignement, le Programme de bourses d'été de langues, le Programme de moniteurs de langues officielles et le Programme de perfectionnement linguistique. Il a pour but d'augmenter l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage dans la langue officielle des communautés en situation minoritaire et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Il veut également accroître les connaissances, méthodes et outils d'enseignement innovateurs dans la langue de la minorité et en faciliter la diffusion.

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) a fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice 2002-2003. L'évaluation, réalisée par la firme Prairie Research Associates (PRA) inc., couvre les exercices 1993-1994 à 2002-2003. Les évaluateurs ont rencontré individuellement 128 intervenants clés, animé six groupes-témoins d'élèves de 11^e et de 12^e années et réalisé quatre sondages auprès d'environ 700 intervenants, en plus d'effectuer une revue de la documentation administrative et de la littérature pertinente.

Au cours des dix années couvertes par l'évaluation, près de deux milliards de dollars ont été investis dans ce programme, ce qui en fait l'un des plus importants du Ministère au plan financier. Depuis sa création, le PLOE a essentiellement conservé la même structure de base. Il s'agit d'un transfert de fonds du gouvernement fédéral vers les gouvernements provinciaux et territoriaux destiné à appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Ce dernier volet sera abordé plus loin dans le présent rapport.

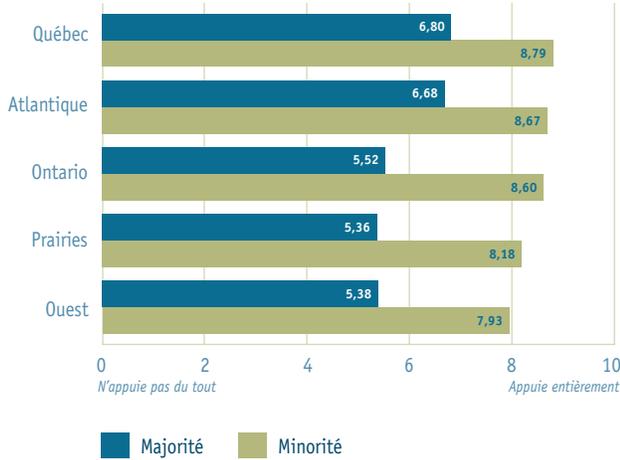
Comme l'éducation est un domaine de compétence provinciale et territoriale, il revient à ces gouvernements de veiller à la mise en œuvre des activités financées par le PLOE. Un protocole d'entente général, des ententes bilatérales assorties de plans d'action, des ententes spéciales définissent, d'une part, le cadre de collaboration entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada, et de l'autre, les activités financées. Les ententes bilatérales découlent du protocole général et sont négociées pour des périodes de cinq ans, tandis que les ententes spéciales sont conclues hors protocole pour des démarches ciblées.

Évaluation des résultats

En fin d'exercice, le Ministère était sur le point de publier le rapport final. La Direction générale des programmes d'appui

APPUI AU RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR ASSURER UNE ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Dans quelle mesure appuyez-vous le recours aux programmes du gouvernement du Canada pour assurer l'enseignement dans la langue de la minorité?



Bien que les Canadiens soient peu conscients de l'intervention du gouvernement fédéral en matière d'éducation dans la langue de la minorité, ils reconnaissent qu'il a un rôle à jouer dans ce domaine.

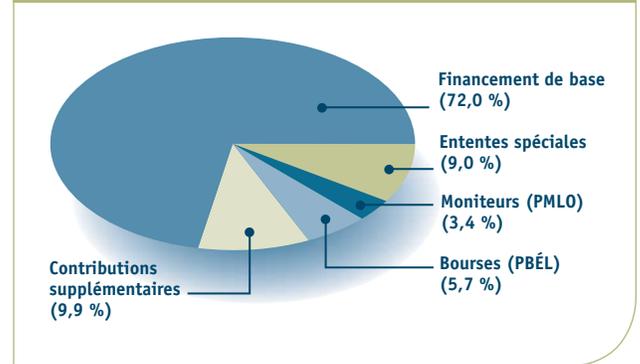
aux langues officielles a accepté les recommandations qui y figurent, dont voici les grandes lignes.

L'évaluation démontre sans équivoque que le PLOE appuie les priorités et les résultats stratégiques du Ministère. Elle confirme également qu'il est un bon modèle de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les évaluateurs estiment que ce programme est un véhicule hautement pertinent puisque l'offre d'une éducation de qualité dans la langue de la minorité, dans son propre milieu, est un facteur important pour assurer la vitalité de ces communautés.

Les évaluateurs ont noté qu'au début des années 1990, les conseils scolaires de la minorité étaient pratiquement inexistantes, présents dans quelques provinces seulement et dotés d'une structure incomplète. Aujourd'hui, l'ensemble des provinces et des territoires ont jeté les bases d'une infrastructure de gestion pour l'enseignement dans la langue de la minorité, y compris au niveau postsecondaire. Cela a permis d'intensifier le recrutement d'élèves et ces progrès significatifs n'auraient pu être réalisés sans le soutien fédéral. En général, on note une stabilité des effectifs scolaires en milieu minoritaire, mais le rendement de ces élèves aux tests provinciaux et territoriaux se révèle inférieur à celui de la majorité.

Les mécanismes de prestation du programme s'avèrent également très pertinents. Les ententes bilatérales défraient l'administration de l'enseignement, le développement de programmes, la formation des enseignants et l'appui aux

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE DE 2002-2003



étudiants. C'est ce que l'on appelle, dans le tableau ci-dessus, le « financement de base », désigné depuis 2000-2001 comme le « financement des plans d'action » en raison du fait que ces activités sont dorénavant détaillées dans des plans d'action soumis par les provinces et territoires à la signature de l'entente. Par ailleurs, les évaluateurs estiment que les ententes spéciales sont souples et établissent clairement les résultats escomptés. Elles ont été utilisées pour financer des domaines qui n'occupaient pas une place prépondérante au moment de la création du PLOE, c'est-à-dire la gestion scolaire et l'éducation postsecondaire.

Le Programme de moniteurs de langues officielles (PMLO) permet à des étudiants de niveau postsecondaire d'être moniteurs de langue seconde ou de français langue première dans une école primaire, secondaire ou postsecondaire, à temps plein ou à temps partiel durant l'année scolaire. L'évaluation conclut que ses effets sont très positifs, tant pour les élèves que pour les participants. Ce programme contribue en outre à accentuer l'intérêt pour la profession d'enseignant, une préoccupation d'actualité dans les conseils scolaires.

Recommandations

Pour réaliser les objectifs du gouvernement du Canada liés à l'enseignement en milieu minoritaire, les évaluateurs recommandent de considérer une intervention ciblée. En effet, la consolidation des conseils scolaires fait graduellement ressortir des besoins particuliers et continus propres aux milieux minoritaires. Les évaluateurs suggèrent d'utiliser les ententes spéciales pour cibler davantage les interventions du programme afin de mieux répondre à ces besoins. Les mesures privilégiées pourront comprendre la préparation à la scolarisation, le recrutement des élèves et leur maintien dans le système, la francisation, le développement de programmes adaptés pour une clientèle minoritaire et l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Par ailleurs, les évaluateurs estiment que l'introduction de plans d'action lors de la dernière négociation des

Plusieurs activités d'intérêt ont été financées par le Ministère au cours de l'exercice 2002-2003. Ces projets de recherche ou études visent à faire avancer l'enseignement en milieu minoritaire et sont complémentaires à l'aide accordée pour l'enseignement proprement dit. En voici quelques exemples :

- ❑ Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada prépare la mise en place de services d'éducation postsecondaire chez les francophones vivant en situation minoritaire. Le projet Far Ouest réunit plusieurs partenaires de la Colombie-Britannique (société Éducentre, Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, Réseau femmes et Conseil jeunesse) et La Cité collégiale d'Ottawa. L'objectif est de créer un collège communautaire qui permettra aux francophones de l'Ouest de poursuivre leurs études en français.
- ❑ La Commission nationale des parents francophones effectue pour sa part une étude sur les ayants droit. Elle permettra de connaître les clientèles éventuelles des établissements préscolaires et scolaires dans les communautés francophones en situation minoritaire. L'étude s'appuie sur les données du Recensement de 2001 de Statistique Canada.
- ❑ La Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones a lancé un projet couvrant deux exercices qui examinera les besoins du système d'éducation tant aux plans administratif et pédagogique que financier. L'étude, intitulée *Pour une véritable école de la minorité : inventaire des besoins des conseils et commissions scolaires hors Québec*, fera un bilan quantitatif et qualitatif du fonctionnement des conseils et commissions scolaires au cours des dernières années et dressera l'inventaire des besoins à combler. Un plan d'action national sur la question suivra cette étude; il sera réalisé en collaboration avec les instances concernées et selon les recommandations de l'étude.

ententes bilatérales reflète bien l'approche fédérale de gestion axée sur les résultats. Selon eux, toutefois, ces plans comprennent souvent des indicateurs de rendement difficiles à étayer adéquatement. Le plus grand défi consiste maintenant à ajuster le processus de reddition de compte et à rendre les processus de publication de l'information et de consultation plus conformes aux engagements inclus aux ententes bilatérales. Les évaluateurs font les recommandations suivantes, que le Ministère entend appliquer lors de la négociation des futures ententes :

- a. établir clairement les résultats attendus dans le cadre du PLOE et déterminer les indicateurs de rendement qui permettront de les mesurer adéquatement;
- b. préciser les rôles et les responsabilités au plan de la reddition de comptes;
- c. restreindre le nombre d'indicateurs de rendement contenus aux plans d'action des provinces et territoires afin d'optimiser la mesure des résultats;
- d. rendre accessible sur le Web l'information relative aux ententes bilatérales et aux plans d'action des provinces et territoires.

Quant au PMLO, qui demeure populaire, les évaluateurs ont constaté une réduction du nombre de demandes. Ils recommandent d'accroître le nombre de moniteurs ainsi que leur rémunération, de manière à rendre le programme plus compétitif par rapport à d'autres programmes d'échanges et au marché de l'emploi. Ils suggèrent en outre de revoir l'image et l'identité du programme afin d'améliorer son positionnement et de susciter l'intérêt des jeunes.

Enfin, le Programme de bourses d'été de langues (PBÉL) comporte un volet de français langue première destiné aux francophones en situation minoritaire souhaitant se perfectionner. Ce volet a fait l'objet d'une étude du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), qui reconnaît la pertinence du programme et juge son maintien essentiel. Le Conseil recommande toutefois des changements importants, par exemple l'amélioration des stratégies de promotion et de la conception du cours. L'évaluation effectuée par Prairie Research Associates (PRA) inc. abonde dans le même sens.

Fonds nouveaux

Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, dévoilé en mars 2003, prévoit un investissement supplémentaire de 209 millions de dollars répartis sur cinq ans au titre de l'enseignement dans la langue de la minorité. Ces fonds s'ajoutent aux montants transférés annuellement aux provinces et territoires à ce chapitre et seront consacrés à des mesures nouvelles visant à accroître la proportion d'élèves admissibles dans chaque province et territoire d'ici 2013. Comme l'a déclaré la ministre du Patrimoine canadien de l'époque à l'occasion du dévoilement de cet investissement : « Nous avons le devoir de favoriser l'épanouissement de notre jeunesse. Et aujourd'hui, avec ces mesures supplémentaires, nous intensifions nos efforts pour que les jeunes francophones et anglophones en situation minoritaire reçoivent une éducation à la mesure de leurs talents et de leurs ambitions. Les communautés dont ils sont issus s'en verront immanquablement enrichies. »

Programme de mise en valeur des langues officielles



OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En relation les uns avec les autres

RÉSULTAT VISÉ

Un plus grand nombre de Canadiens :

- ont une connaissance pratique des deux langues officielles;*
- ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique; et*
- acceptent les droits des minorités linguistiques et favorisent leur participation à la société canadienne.*

Promotion de la dualité linguistique

Ce nouveau volet regroupe les anciens volets Appui à la dualité linguistique et Collaboration avec le secteur bénévole en fonction de deux axes : appréciation et rapprochement et capacité bilingue. D'une part, il vise à mettre en valeur la dualité linguistique et le rapprochement entre Canadiens et reconnaître l'importance de la francophonie canadienne. D'autre part, il favorise l'offre de services dans les deux langues officielles pour développer une certaine capacité bilingue au sein de divers organismes.

Appréciation et rapprochement

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Direction générale a lancé une nouvelle stratégie pour diversifier la clientèle visée. Elle souhaite ainsi promouvoir une meilleure appréciation de la dualité linguistique et favoriser le dialogue entre les populations anglophone et francophone. Cette initiative faisait suite à une recommandation contenue dans le rapport de vérification du Programme d'appui à la dualité linguistique. Près de 200 organisations dont les activités ne se concentrent pas sur le rapprochement des communautés de langue officielle ont été invitées à trouver des moyens d'y intégrer une part de dialogue entre francophones et anglophones.

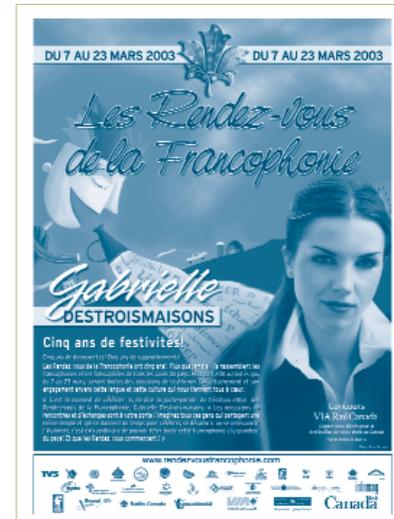
Dans les années à venir, ces groupes actifs dans différents secteurs de notre société réaliseront des projets qui aideront les Canadiens et les Canadiennes à comprendre et à apprécier au quotidien la valeur de la dualité linguistique. Ils intégreront la dualité linguistique aux démarches de développement économique communautaire, aux manifestations artistiques et culturelles, notamment aux festivals, pièces de théâtre et autres productions, ainsi qu'aux activités orientées

vers la jeunesse. Citons à titre d'exemple le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le Festival international littéraire Northrop Frye au Nouveau-Brunswick et l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français.

Par ailleurs, de nombreuses organisations ont poursuivi leurs activités de promotion de la dualité linguistique grâce au soutien financier du Ministère. En voici quelques exemples :

Rendez-vous de la Francophonie

Plus de 1 300 activités ont été présentées en mars 2003, soit une centaine de plus qu'en 2002. De nouveaux partenariats ont aussi été conclus, notamment avec l'organisme *Canadian Parents for French*, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le Richelieu international. De nouvelles stratégies ont considérablement accru la notoriété de cette manifestation annuelle. L'organisation a aussi lancé un concours novateur de production vidéo réunissant les jeunes francophones et francophiles pour mettre en commun la diversité de leur expérience au sein de la francophonie canadienne.



Jeux de la francophonie canadienne

Tenus du 1^{er} au 5 août 2002 à Rivière-du-Loup, au Québec, les *II^{es} Jeux de la francophonie canadienne* ont connu un franc succès. En effet, plus de 1 200 jeunes ont participé à ses volets sportif et culturel. Ces Jeux réunissent des francophones et francophiles (dont une délégation de l'Équipe francophile parrainée par l'organisme *Canadian Parents for French*). La relève des quatre coins du pays a donc pu se rassembler et célébrer l'attachement à la langue française et à la culture francophone propre au Canada. (Photos pp. 11 et 18)



Canadian Parents for French

Cet organisme fait la promotion du bilinguisme des enfants auprès des parents de la majorité anglophone. Il compte 17 000 membres et fêtait en octobre 2002 son 25^e anniversaire. À cette occasion, l'organisme a tenu une conférence-anniversaire dont le thème était *Celebrating the Past, Reflecting on the Present and Cultivating the Future* (célébrer le passé, réfléchir sur le présent et cultiver l'avenir). Plus de 200 délégués sont venus de partout au pays pour discuter d'accès à l'enseignement du français langue seconde, de qualité et d'imputabilité. En séance plénière, les dirigeants de sections ont pu mettre en commun leurs expériences, défis et réussites. Leurs stratégies et techniques en matière de représentation et de défense d'intérêts ont fait l'objet d'ateliers pratiques destinés aux bénévoles.



Prix Montfort

Le 20 mars 2003 se déroulait la toute première édition des *Prix Montfort* pour souligner les réalisations de francophones issus de milieux minoritaires et de francophiles ayant contribué au rapprochement, au rassemblement et au rayonnement de la francophonie au Canada et sur la scène internationale. Douze organisations ou personnes, selon le cas, ont été récompensées dans les catégories suivantes : Arts de la scène; Arts visuels; Littérature; Jeunesse; Communication et nouvelles technologies; Santé; Sciences; Rapprochement; Diversité culturelle; Événement de l'année; Rayonnement de la francophonie sur la scène internationale; et Montfort de l'année. Ces prix seront remis annuellement. Précisons en outre que cette initiative a valu à notre Ministère les félicitations de la Commissaire aux langues officielles dans son rapport 2002-2003.

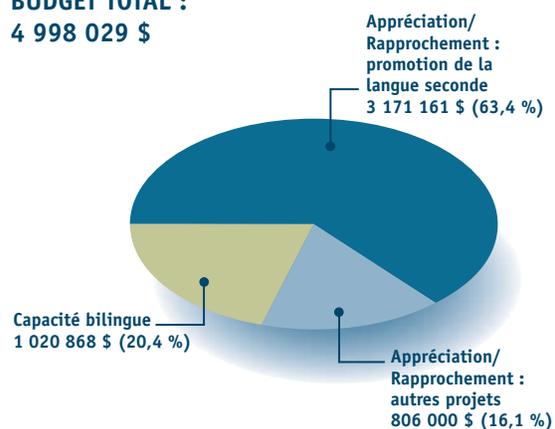
Vive la différence!

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a constaté à l'issue de ses consultations Dialogue que la population francophone en milieu minoritaire prend fait et cause de la nécessité de s'ouvrir et de se rapprocher du reste de la société canadienne, et tente de préciser des moyens d'y parvenir. Pour lancer un mouvement d'action, la Fédération a donc commencé à organiser un colloque sur l'identité de la francophonie canadienne en milieu minoritaire. Le colloque *Vive la différence!* a eu lieu à l'automne de 2003.

Cette réflexion de fond à l'échelle canadienne vise à redéfinir le concept de communauté en tenant compte des courants actuels et des tendances qui façonneront la francophonie canadienne dans la prochaine décennie. Dans un premier temps, une cinquantaine de leaders des communautés ont été invités à entreprendre ensemble

PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

BUDGET TOTAL :
4 998 029 \$



cette réflexion pour poursuivre la démarche dans leur propre communauté. Cet exercice fait ainsi prendre conscience de la réalité changeante des communautés francophones et acadienne. Il mènera éventuellement à des rapprochements concrets avec les francophones du Québec, les communautés ethnoculturelles et les anglophones.

Capacité bilingue

Afin d'aider de nombreux organismes à offrir de façon ponctuelle des services dans les deux langues officielles et ainsi montrer un visage bilingue au public canadien, le Ministère a poursuivi son appui aux activités de traduction et d'interprétation dans le cadre de 65 conférences et auprès de 99 organismes. De plus, le Ministère a appuyé certains projets spéciaux de plus grande envergure. En voici un exemple.

Ottawa, ville bilingue

Grâce au soutien financier de 466 922 \$ accordé par le Ministère, la Ville d'Ottawa a pu augmenter l'offre de documents, de manuels de procédures, de services bilingues et d'interprétation simultanée lors des réunions de comités permanents et consultatifs. Le personnel a aussi bénéficié de multiples formations linguistiques. Une nouvelle structure de compétences linguistiques a en outre été créée afin d'établir les besoins de formation, d'y répondre et de codifier les postes devant être formellement désignés bilingues. Enfin, un projet pilote d'aide aux entreprises a permis d'analyser les besoins et les perceptions des entrepreneurs du Marché By et du Centre commercial Saint-Laurent. Soixante-dix entrepreneurs ont participé à cette première phase, à l'issue de laquelle l'équipe de projet a élaboré un cadre d'intervention stratégique.

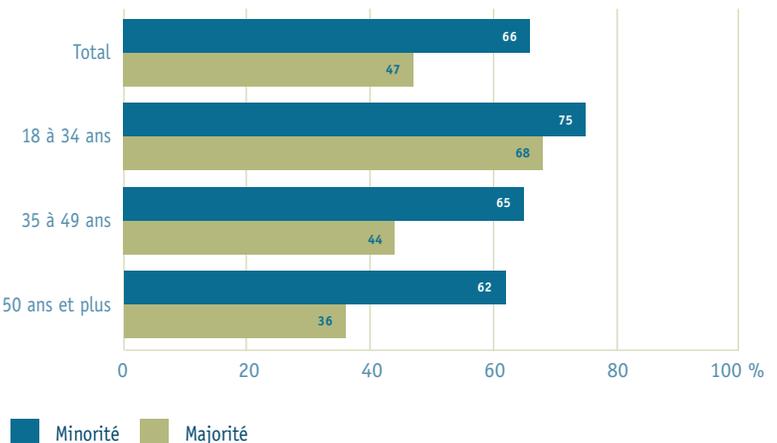
Apprentissage de la langue seconde

Ce nouveau volet de programme regroupe les activités soutenant l'apprentissage de la langue seconde financées par le Programme des langues officielles dans l'enseignement, le Programme de bourses d'été de langues, le Programme de moniteurs de langues officielles et le Programme de perfectionnement linguistique. Il a pour but d'augmenter l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles. Il veut également accroître les connaissances, méthodes et outils d'enseignement innovateurs du français et de l'anglais langue seconde et en faciliter la diffusion.

Le sondage *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles du Canada* révèle que les deux tiers des répondants des communautés minoritaires de langue officielle et moins de la moitié des répondants de communautés majoritaires croyaient que l'éducation élémentaire et secondaire leur avait fourni une bonne occasion d'apprendre la deuxième langue officielle. Ces réponses sont préoccupantes. Toutefois la répartition de cette perception selon l'âge montre un certain progrès au cours des dernières années : les jeunes de langue majoritaire (18 à 34 ans) étaient en effet deux fois plus susceptibles que les répondants plus âgés (68 % par rapport à 36 %) de réagir positivement à cette question.

L'ÉDUCATION PRIMAIRE/SECONDAIRE M'A FOURNI L'OCCASION D'APPRENDRE MA DEUXIÈME LANGUE OFFICIELLE

Perceptions des communautés de langue officielle en situation minoritaire et majoritaire



Source : Programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien. Fondé sur des données fournies par le sondage de GPC International, 2002.

Comme indiqué dans la section *Éducation dans la langue de la minorité*, le Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) appuie également l'enseignement de la langue seconde et a fait l'objet d'une évaluation en 2002-2003. On trouvera une explication générale du programme et de sa structure dans la section précédente.

Évaluation des résultats

Voici les grandes lignes de l'évaluation réalisée par la firme Prairie Research Associates (PRA) inc. en ce qui concerne l'apprentissage de la langue seconde.

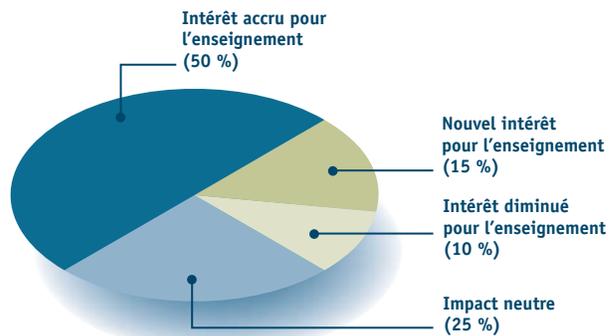
L'évaluation démontre clairement que le PLOE respecte les priorités du Ministère et favorise l'atteinte des résultats stratégiques escomptés en matière d'apprentissage de la langue seconde. Les évaluateurs ont relevé que le dernier recensement fait état d'un certain recul du bilinguisme chez les jeunes Canadiens, qui coïncide avec la diminution du financement des programmes de langue seconde (programmes de base et immersion) qui a marqué les années 1990. Comme l'apprentissage d'une langue seconde contribue à la qualité de l'éducation et à l'employabilité des jeunes Canadiens, le PLOE est selon eux l'outil le plus approprié pour encourager et appuyer les initiatives provinciales et territoriales en langue seconde. D'autant plus que l'intérêt envers les programmes d'immersion continue de croître dans plusieurs régions du pays. Les évaluateurs s'interrogent toutefois sur l'efficacité des programmes actuels de base en langue seconde.

Par ailleurs, malgré certaines lacunes, les composantes de moniteurs de langues officielles (PMLO) et de bourses d'été de langues (PBÉL) ont été reconnues comme très pertinentes. Après plusieurs années d'existence, les deux demeurent très populaires auprès de la population étudiante et ne parviennent à satisfaire qu'à environ la moitié des demandes.

Les moniteurs du PMLO aident les élèves à apprendre leur langue seconde. De plus, eux-mêmes estiment améliorer aussi la maîtrise de leur propre langue seconde. Parallèlement, cette expérience développe un intérêt pour la profession d'enseignant chez les deux-tiers des moniteurs, ou accroît l'intérêt déjà existant. C'est là une heureuse conséquence indirecte du programme, qui s'avère particulièrement intéressante à l'heure où le recrutement d'enseignants préoccupe grandement les conseils scolaires.

IMPACT SUR L'INTÉRÊT DES PARTICIPANTS FACE À L'ENSEIGNEMENT

Sondage des participants du PMLO (n=302)

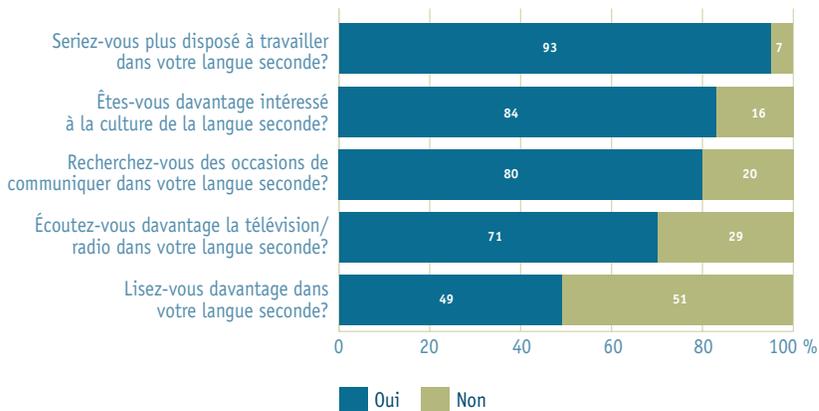


Environ deux tiers des répondants affirment que leur expérience a créé chez eux un nouvel intérêt pour la profession d'enseignant, ou a accru un intérêt existant.

Quant au PBÉL, l'évaluation a confirmé que les volets français et anglais langue seconde ont non seulement permis aux participants d'améliorer leurs compétences linguistiques, mais les ont sensibilisés à la culture rattachée à cette langue seconde. Les jeunes participants terminent le programme confiants de pouvoir utiliser ces compétences en milieu de travail.

SUITE À VOTRE COURS DE FORMATION LINGUISTIQUE

Sondages des participants au PBÉL (n=292)



Recommandations

Les évaluateurs ont fait les recommandations suivantes, acceptées par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles. Elles seront mises en œuvre graduellement au cours des prochains exercices, en collaboration avec les provinces et territoires.

- a. Redonner une nouvelle vigueur aux programmes de base de langue seconde — les évaluateurs suggèrent d'accroître l'appui aux projets pilotes d'apprentissage intensif de la langue seconde mis à l'essai dans certaines régions si ceux-ci montrent des résultats encourageants;
- b. Augmenter le nombre de bourses de manière à optimiser le rayonnement du programme auprès des jeunes Canadiens;
- c. S'assurer que le montant des bourses est suffisant pour éviter le désistement d'institutions postsecondaires participantes;
- d. Accroître le nombre de moniteurs ainsi que leur rémunération, de manière à rendre le programme plus concurrentiel par rapport à d'autres programmes d'échanges et au marché de l'emploi.

Fonds nouveaux

Le Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, dévoilé en mars 2003, prévoit un investissement supplémentaire de 137 millions de dollars répartis sur cinq ans au titre de l'enseignement du français et de l'anglais langues secondes afin de mettre en œuvre certaines démarches ciblées, par exemple renouveler les approches et les outils pédagogiques, examiner les méthodes alternatives et relancer l'immersion.

Ces fonds s'ajoutent aux montants transférés annuellement aux provinces et territoires et visent à doubler d'ici 2013 la proportion de jeunes diplômés qui ont une connaissance pratique de leur seconde langue officielle. En outre, le PMLO recevra 11,5 millions de dollars supplémentaires étalés sur cinq ans pour accroître

le nombre de moniteurs et augmenter leur salaire d'environ 10 %. Pour sa part, le PBÉL sera bonifié de 24 millions de dollars en cinq ans pour faire passer de 7 000 à 10 000 le nombre de boursiers d'ici 2007-2008.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Programme de perfectionnement linguistique a financé plusieurs activités, dont voici quelques exemples :

- Publication d'un recueil d'activités en classe expérimentées aux quatre coins du Canada. L'ouvrage est produit par les services de recherche de l'université de Toronto. Il place les activités suggérées en contexte théorique de façon à guider les enseignants dans leur choix et à leur permettre de les adapter à leurs besoins précis. Ce projet a pour but d'offrir une ressource supplémentaire aux professeurs de langue seconde qui, à la fois, les appuie dans leur enseignement et les familiarise avec de nouvelles approches et techniques, notamment l'utilisation des technologies de l'information et des communications.
- L'Association canadienne des professeurs de langue seconde et l'Association canadienne des professeurs d'immersion ont tenu une conférence nationale conjointe sur le thème *Carrefour des langues : célébrons nos liens*. La conférence de deux jours présentait des ateliers et des séances de discussion pour le personnel enseignant de français langue seconde (français de base et immersion). Les activités précédant la conférence visaient principalement les administrateurs, experts-conseils et universitaires du domaine de l'enseignement de la langue seconde.

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles

Ce volet de programme offre l'occasion à de jeunes Canadiens et Canadiennes d'améliorer leur connaissance des langues officielles et d'acquérir une perspective nouvelle de la dualité linguistique et de la diversité du Canada. Parallèlement, ils acquièrent de l'expérience dans leur domaine d'études et découvrent une autre région de leur pays.

En 2002-2003, plus de 965 jeunes ont profité de cette expérience unique. De ce nombre, environ 76 % ont travaillé dans leur langue seconde et près de 89 % se sont installés dans une autre région du pays.

La participation des employeurs, issus des secteurs privé, public et sans but lucratif, occupe une place de plus en plus importante dans ce volet. En outre, leur contribution financière est passée de 1,3 million de dollars en 2001-2002 à près de 1,6 million de dollars en 2002-2003, soit une augmentation d'environ 18 %.

Dans le cadre de projets spéciaux, près d'une trentaine de jeunes ont assuré la formation et la préparation des délégations des communautés francophones et acadiennes aux *II^{es} Jeux de la francophonie canadienne*.

Données financières et statistiques

PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES, 2002-2003

Répartition des dépenses selon les volets de programme

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	
VIE COMMUNAUTAIRE	\$
Appui aux communautés de langue officielle	34 746 648
Administration de la justice dans les deux langues officielles	649 000
Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière de promotion des langues officielles (services dans la langue de la minorité)	13 171 426
Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	6 316 864
Total — Vie communautaire	54 883 938
ÉDUCATION DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ	
Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité (ententes bilatérales et spéciales)	144 819 060
Programme de perfectionnement linguistique (langue de la minorité)	1 109 050
Bourses d'été pour francophones hors Québec	515 226
Moniteurs de langues officielles (minorité)	1 742 125
Total — Éducation dans la langue minorité	148 185 461
TOTAL — DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE	203 069 399

MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	
PROMOTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE	\$
Appui à la dualité linguistique (appréciation et rapprochement)	3 977 161
Collaboration avec le secteur bénévole (capacité bilingue)	1 020 868
Total — Promotion de la dualité linguistique	4 998 029
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE SECONDE	
Ententes fédérales-provinciales/territoriales en matière d'enseignement de la langue seconde	43 796 843
Programme de perfectionnement linguistique (langue seconde)	344 866
Bourses d'été de langues	11 466 774
Moniteurs de langues officielles (langue seconde)	5 283 475
Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles	3 980 000
Total — Apprentissage de la langue seconde	64 871 958
TOTAL — MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES	69 869 987

TOTAL GLOBAL	272 939 386 \$
Coût d'administration des programmes	9 774 298 \$

Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité

	Effectifs	Classes	Écoles		Effectifs	Classes	Écoles
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR				SASKATCHEWAN			
1970-1971r	185	M à 12	1	1970-1971	765	M à 12	12
2000-2001p	256	M à 12	2	2000-2001r	1 254	M à 12	15
2001-2002r	250	M à 12	1	2001-2002r	1 312	M à 12	16
2002-2003e	246	M à 12	1	2002-2003e	1 420	M à 12	18
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD				ALBERTA			
1970-1971r	796	M à 12	7	1983-1984	1 076	M à 12	9
2000-2001p	606	1 à 12	2	2000-2001r	3 623	M à 12	30
2001-2002r	596	1 à 12	2	2001-2002r	3 751	M à 12	30
2002-2003e	587	1 à 12	2	2002-2003e	3 933	M à 12	32
NOUVELLE-ÉCOSSE				COLOMBIE-BRITANNIQUE			
1970-1971r	7 388	M à 12	32	1979-1980	213	M à 12	11
2000-2001r	4 109	P à 12	24	2000-2001r	2 772	M à 12	45
2001-2002r	4 170	P à 12	26	2001-2002r	2 788	M à 12	43
2002-2003e	4 222	P à 12	28	2002-2003e	2 805	M à 12	41
NOUVEAU-BRUNSWICK				YUKON			
1970-1971	60 679	M à 12	196	1984-1985	30	M à 8	1
2000-2001r	38 692	M à 12	98	2000-2001p	112	M à 12	1
2001-2002r	37 651	M à 12	93	2001-2002r	118	M à 12	1
2002-2003e	36 639	M à 12	89	2002-2003e	124	M à 12	1
QUÉBEC				TERRITOIRES DU NORD-OUEST			
1970-1971	248 855	M à 11	519	1990-1991	63	M à 11	2
2000-2001r	103 181	M à 11	363	2000-2001r	58	M à 11	1
2001-2002r	103 788	M à 11	363	2001-2002r	59	M à 11	1
2002-2003e	104 553	M à 11	363	2002-2003e	61	M à 11	n.d.
ONTARIO				TOTAL — CANADA			
1970-1971r	111 455	M à 12	381	1970-1971	440 528	—	—
2000-2001r	91 999	M à 13	434	2000-2001p	252 029	—	1 043
2001-2002r	91 194	M à 13	440	2001-2002e	251 053	—	1 044
2002-2003e	90 735	M à 13	441	2002-2003e	250 722	—	1 044
MANITOBA				TOTAL — ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE EN SITUATION MINORITAIRE			
1970-1971	10 405	M à 12	49	1970-1971	191 673	—	—
2000-2001r	5 367	M à 12	28	2000-2001r	148 848	—	680
2001-2002r	5 376	M à 12	28	2001-2002r	147 265	—	681
2002-2003e	5 397	M à 12	28	2002-2003e	146 169	—	681

Voir notes explicatives au bas de la page 25.

Effectifs des programmes d'enseignement de la langue seconde dans les écoles des systèmes d'éducation de la majorité

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française			Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française		
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles			Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles	
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR						SASKATCHEWAN						
1976-1977r	157 486	67 252	42,7	56	1	1976-1977r	217 965	57 023	26,2	338	2	
2000-2001r	90 031	51 837	57,6	5 141	49	2000-2001r	184 389	86 011	46,6	8 590	66	
2001-2002r	86 536	49 673	57,4	5 190	48	2001-2002r	182 249	82 087	45,0	8 278	64	
2002-2003e	83 095	47 588	57,3	5 239	48	2002-2003e	179 835	78 518	43,7	7 924	62	

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
1976-1977r	27 219	16 507	60,6	304	6
2000-2001r	23 062	14 440	62,6	3 527	23
2001-2002r	22 943	14 408	62,8	3 569	23
2002-2003e	22 782	14 406	63,2	3 614	22

NOUVELLE-ÉCOSSE					
1976-1977r	195 738	87 450	44,7	46	2
2000-2001r	152 472	85 642	56,2	11 463	108
2001-2002r	151 147	84 362	55,8	11 652	109
2002-2003e	149 720	83 129	55,5	11 776	109

	Population scolaire totale	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Étudiants du système d'éducation de langue anglaise qui apprennent le français langue seconde					
1976-1977r	109 572	73 430	67,0	2 504	32
2000-2001r	86 250	70 344	81,6	22 664	130
2001-2002r	86 103	70 448	81,8	24 482	133
2002-2003e	85 948	70 447	82,0	26 134	137
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1995-1996r	44 346	30 300	68,3		
2000-2001r	38 692	28 308	73,2		
2001-2002r	37 651	27 935	74,2		
2002-2003e	36 639	27 581	75,3		

QUÉBEC					
Étudiants du système d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1975-1976r	1 155 344	751 239	65,0		
2000-2001r	915 769	551 192	60,2		
2001-2002r	914 169	541 276	59,2		
2002-2003e	912 540	531 631	58,3		
Étudiants en immersion française					
1988-1989r	26 228			26 228	149
2000-2001r	40 294			40 294	162
2001-2002r	42 037			42 037	164
2002-2003e	43 979			43 979	163

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles
ONTARIO					
1976-1977r	1 867 041	852 184	45,6	12 363	156
2000-2001r	1 967 663	1 135 086	57,7	170 803	1 094
2001-2002r	1 964 526	1 135 515	57,8	176 442	1 106
2002-2003e	1 966 912	1 134 067	57,7	183 729	1 118

MANITOBA					
1976-1977r	217 155	86 311	39,7	1 290	14
2000-2001r	196 785	89 251	45,4	17 213	97
2001-2002r	198 390	87 900	44,3	16 879	97
2002-2003e	200 395	86 593	43,2	16 545	96

	Population scolaire totale des écoles de la majorité	Langue seconde		Immersion française	
		Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Écoles
ALBERTA					
1976-1977r	441 070	131 274	29,8	5 329	34
2000-2001r	546 711	144 063	26,4	26 062	153
2001-2002r	553 928	139 491	25,2	25 988	150
2002-2003e	561 692	136 037	24,2	25 960	147

COLOMBIE-BRITANNIQUE					
1976-1977r	536 237	153 851	28,7	862	10
2000-2001r	631 783	272 049	43,1	30 423	226
2001-2002r	640 814	270 965	42,3	30 699	226
2002-2003e	649 302	269 406	41,5	30 882	224

YUKON					
1983-1984	4 548	2 130	46,8	171	1
2000-2001r	5 752	3 489	60,7	244	2
2001-2002r	5 740	3 413	59,5	228	2
2002-2003e	5 677	3 305	58,2	214	2

TERRITOIRES DU NORD-OUEST					
1983-1984	12 901	3 500	27,1	151	3
2000-2001r	18 689	3 448	18,4	879	5
2001-2002r	19 007	3 567	18,8	1 038	5
2002-2003e	19 349	3 758	19,4	1 276	5

TOTAL AU CANADA – ÉTUDIANTS EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE ET ÉTUDIANTS EN ANGLAIS LANGUE SECONDE					
1976-1977	4 949 683	2 236 760	45,2	23 092	257
2000-2001p	4 898 342	2 575 454	52,6	337 303	2 116
2001-2002e	4 905 243	2 553 079	52,0	346 480	2 126
2002-2003e	4 917 865	2 530 445	51,5	357 272	2 133
Étudiants des systèmes d'éducation de langue anglaise qui apprennent le français langue seconde					
1976-1977	3 787 255	1 527 423	40,3	23 092	257
2000-2001p	3 943 881	1 995 954	50,6	337 303	2 116
2001-2002e	3 953 422	1 983 868	50,2	346 480	2 126
2002-2003e	3 968 685	1 971 232	49,7	357 272	2 133
Étudiants des systèmes d'éducation de langue française qui apprennent l'anglais langue seconde					
1976-1977	1 162 428	709 337	61,0		
2000-2001p	954 461	579 500	60,7		
2001-2002e	951 821	569 211	59,8		
2002-2003e	949 180	559 213	58,9		

M = Maternelle
P = Primaire
r = Données révisées
p = Données préliminaires
e = Estimations de Statistique Canada
n.d. = Données non disponibles

Notes :

1. Les données de l'enseignement dans la langue de la minorité de 1970-1971 ne comprennent pas l'Alberta, pour laquelle aucune donnée n'était disponible, ni la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, où il n'y avait pas d'école d'enseignement dans la langue de la minorité en 1970-1971. Pour ces provinces et ces territoires, la première année pour laquelle des données sont disponibles est présentée comme année de référence dans le tableau.
2. Les effectifs en langue seconde présentent le nombre d'inscriptions dans les systèmes d'éducation de la majorité (français au Québec et anglais ailleurs au pays), à l'exception du Nouveau-Brunswick où les effectifs d'enseignement de la langue seconde sont disponibles pour les systèmes d'éducation de langue française et de langue anglaise de 1995-1996 jusqu'à présent. Pour tous les effectifs d'enseignement de la langue seconde, les inscriptions en immersion française sont comprises dans les totaux et sont présentées séparément. Pour les écoles anglaises du Québec, les effectifs des programmes d'immersion française sont aussi inclus dans les totaux des effectifs de langue seconde.
3. Le total des effectifs d'enseignement de la langue seconde de 1976-1977 pour le Canada ne comprend pas les inscriptions au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, pour lesquels les données n'étaient pas disponibles.

Source : Centre des statistiques sur l'éducation, Statistique Canada

Répartition des dépenses par province/territoire et par volet de programme

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

	Volet : Vie communautaire				Volet : Éducation dans la langue de la minorité						
	Appui direct aux communautés	Administration de la justice dans les deux langues officielles	Ententes intergouvernementales en matière de services	Partenariat interministériel	Total partiel	Ententes intergouvernementales en matière d'éducation	Moniteurs	Bourses	Perfectionnement linguistique	Total partiel	TOTAL
Terre-Neuve-et-Labrador	955 500		451 000		1 406 500	1 414 500				1 414 500	2 821 000
Île-du-Prince-Édouard	755 000		1 562 500		2 317 500	1 642 905				1 642 905	3 960 405
Nouvelle-Écosse	1 794 255		525 000		2 319 255	4 181 344				4 181 344	6 500 599
Nouveau-Brunswick	2 767 071		2 209 000		4 976 071	14 299 530				14 299 530	19 275 601
Québec	3 482 576		—		3 482 576	49 160 912				49 160 912	52 643 488
Ontario	6 202 175		1 115 000		7 317 175	47 746 269				47 746 269	55 063 444
Manitoba	2 365 120		1 350 000		3 715 120	7 401 649				7 401 649	11 116 769
Saskatchewan	2 200 265		342 166		2 542 431	3 381 832				3 381 832	5 924 263
Alberta	2 784 401		320 000		3 104 401	5 439 000				5 439 000	8 543 401
Colombie-Britannique	2 466 860		688 325		3 155 185	8 171 574				8 171 574	11 326 759
Territoires du Nord-Ouest	513 427		1 732 835		2 246 262	665 000				665 000	2 911 262
Yukon	360 360		1 425 600		1 785 960	669 532				669 532	2 455 492
Nunavut	242 550		1 450 000		1 692 550	541 513				541 513	2 234 063
National	7 857 088	649 000	—	6 316 864	14 822 952	103 500	1 742 125	515 226	1 109 050	3 469 901	18 292 853
TOTAL	34 746 648	649 000	13 171 426	6 316 864	54 883 938	144 819 060	1 742 125	515 226	1 109 050	148 185 461	203 069 399

MISE EN VALEUR DES LANGUES OFFICIELLES

	Volet : Promotion de la dualité linguistique			Volet : Apprentissage de la langue seconde				
	Appréciation et rapprochement	Secteur bénévole (capacité bilingue)	Total partiel	Ententes intergouvernementales en matière d'éducation	Perfectionnement linguistique	Jeunesse Canada au travail	Total partiel	TOTAL
Terre-Neuve-et-Labrador	123 081		123 081	1 785 444			1 785 444	1 908 525
Île-du-Prince-Édouard	119 508		119 508	530 915			530 915	650 423
Nouvelle-Écosse	137 100		137 100	2 590 105			2 590 105	2 727 205
Nouveau-Brunswick	136 939		136 939	3 955 305			3 955 305	4 092 244
Québec	—		—	2 205 588			2 205 588	2 205 588
Ontario	319 056		319 056	15 661 995			15 661 995	15 981 051
Manitoba	134 357		134 357	3 650 800			3 650 800	3 785 157
Saskatchewan	136 737		136 737	1 988 418			1 988 418	2 125 155
Alberta	174 511		174 511	4 856 000			4 856 000	5 030 511
Colombie-Britannique	274 375		274 375	5 626 720			5 626 720	5 901 095
Territoires du Nord-Ouest	35 661		35 661	457 000			457 000	492 661
Yukon	—		—	334 553			334 553	334 553
Nunavut	—		—	154 000			154 000	154 000
National	1 579 836	806 000	3 406 704	5 283 475	344 866	3 980 000	21 075 115	24 481 819
TOTAL	3 171 161	806 000	4 998 029	43 796 843	344 866	3 980 000	64 871 958	69 869 987